



Intergroupe parlementaire *Suisses de l'étranger* Newsletter Janvier 01/14

[Newsletter de l'intergroupe](#)

[S'abonner ou se désabonner](#)

Rétrécissement du réseau consulaire



Le 25.11.13, Roland Büchel déposait une question ([13.5446](#)) demandant au Conseil fédéral d'expliquer la contradiction, au moins apparente, entre l'augmentation de 797 places de travail au DFAE entre 2007 et 2012 et la réduction des effectifs des représentations suisses à

l'étranger. Le Conseiller fédéral Didier Burkhalter a rappelé qu'à la demande du Parlement, le budget du réseau extérieur avait diminué alors que de nouvelles représentations ont été ouvertes pour soutenir la stratégie de politique étrangère.

Enfin, il a assuré que la qualité des prestations consulaires a été maintenue grâce au recours aux nouvelles technologies telles que la mise en place d'un réseau de consulats itinérants et d'une helpline ouverte 24h sur 24.

Cette question faisait suite à la motion Büchel ([12.3546](#)) qui demandait de geler les fermetures de consulats suisses jusqu'à la fin de la législature. Celle-ci a été refusée le 26.11.2013 par le CE après que le CN se soit prononcé clairement (137 voix contre 41 et 11 abstentions) le 11.10.13 en faveur de la motion.

Le CN ne veut pas de la convention sur les successions franco-suisses



Le 12.12.2013, le CN refusait d'entrer en matière, par 122 voix contre 53 et 11 abstentions, sur la convention sur la double imposition en matière de successions avec la France. 180'000 Suisses de France étaient potentiellement concernés. Le CN a suivi les recommandations

de la Commission de l'économie et des redevances (CER-N) qui s'était prononcé le 29.10.2013 en faveur du rejet de la convention. Cette décision démontre le refus d'assimiler les citoyens suisses résidant sur le sol français aux personnes qui ne déclarent pas leurs avoirs au fisc de leur pays et placent leur argent en Suisse. [Lien \(13.073\)](#)

Liens

[aso.ch](#)

[swisscommunity.org](#)

[parlement.ch](#)

Nomination à l'OSE

Depuis le 01.01.2014, l'OSE est dirigée en codirection par Mesdames Sarah Mastantuoni et Ariane Rustichelli. Elles sont entrées en fonction ad intérim, jusqu'à la confirmation de leur nomination par les membres du Conseil des Suisses de l'étranger qui se réuniront en séance de printemps le 22.03.2014. Elles succèdent à Rudolf Wyder qui dirigeait l'OSE depuis 1987 et qui s'est engagé avec conviction pour la cause des Suisses de l'étranger. Madame Rustichelli sera la personne de référence pour les membres de l'Intergroupe.

C'est avec intérêt que l'Intergroupe suivra ce nouveau modèle de management.

Fusion ajas-educationsuisse

L'Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger (AJAS) et educationsuisse, l'organisme de défense des intérêts des écoles suisses à l'étranger, ont décidé de collaborer plus étroitement à l'avenir et ont fusionné au 1er janvier 2014. Cette fusion donne naissance à un centre de compétence pour la formation en lien avec les Suisses de l'étranger.

Pour l'association educationsuisse, qui a essentiellement de l'expérience à l'étranger, la collaboration avec l'AJAS lui permet d'accéder à un vaste réseau de relations liées à la formation suis-



Abandon de la clause de Wassenaar par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral s'est déterminé pour l'abandon de la clause dite de Wassenaar dans le cadre du vote électronique. Cette clause excluait la possibilité pour les Suisses vivant dans les pays non-signataires de l'accord de Wassenaar de participer aux votations et élections par voie électronique. Dorénavant, les Suisses de l'étranger vivant dans ces Etats pourront aussi voter électroniquement, si leur commune de vote offre cette possibilité.

se. La longue expérience en matière de conseils touchant à la formation, aux études et aux bourses pour les jeunes Suisses de l'étranger désireux de poursuivre leur formation en Suisse sera à l'avenir également à la disposition directe des élèves des écoles suisses à l'étranger.

Le CE accepte à l'unanimité la Loi sur la formation suisse à l'étranger

Le CE a accepté à l'unanimité le projet de modification de la Loi fédérale sur la transmission de la formation suisse à l'étranger ([13.052](#)) proposée par le Conseil fédéral et soutenue par la CSEC-CE. Cette révision renforce les 17 écoles suisses à l'étranger dans leur rôle de diffuseur de la culture de notre pays à l'étranger et soutient notre politique extérieure en renforçant la présence de la Suisse dans le monde. L'assouplissement administratif prévu par la loi permettra aux écoles d'optimiser leur gestion et, au final, les économies réalisées devraient faciliter la création de nouveaux établissements.

Les sénateurs ont également plébiscité la proposition de Filippo Lombardi qui demandait que la gestion des écoles suisses à l'étranger soit assurée par un organisme suisse. Le but étant de renforcer encore le lien de ces institutions avec la Suisse.

La loi qui est passée devant la CSEC-N le 16 janvier a été acceptée à la majorité de ses membres (18 voix pour contre 5 et 1 abstention). La proposition demandant à ce qu'un organisme suisse désirant fonder une école à l'étranger ne soit pas obligé de prouver qu'il puisse fournir la moitié des coûts avant même que le projet se réalise, n'a pas été majoritaire. Elle va pourtant être traitée en tant que proposition de minorité en plénum.

Statistiques 2013 des Suisses de l'étranger

Au 31 décembre 2013, un peu plus de 732'000 Suisses vivaient hors des frontières nationales, soit une progression de 2,3% par rapport à l'année d'avant, et l'équivalent du canton de Vaud. Enfin, un peu plus de 155'000 Suisses de l'étranger sont à présent inscrits sur des registres électoraux auprès de leur commune pour exercer leurs droits politiques. Cela représente 27,26% des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote ou, à titre de comparaison, l'équivalent du corps électoral du canton du Tessin, de Thurgovie ou du Valais. [Lien.](#)